



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
001-210104436-20250219-202502D0005-DE
Date de télétransmission : 23/02/2025
Date de réception préfecture : 23/02/2025
N° 202502D0005

Département de l'Ain
Arrondissement
Bourg en Bresse

**VILLARS LES
DOMBES**

Date de la
séance :
18 février 2025

Nombre de
conseillers

En exercice : 27
Présents : 22
Absents : 5
Votants : 27

Date de la
convocation :
12 février 2025

L'an Deux Mil vingt-cinq le 18 février, le Conseil Municipal de Villars les Dombes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Pierre LARRIEU, Maire.

Monsieur Michel MACON a été élu secrétaire de séance.

PRÉSENTS : P. LARRIEU - F. MARÉCHAL - I. DUBOIS - M. BIELOKOPYTOFF - A. MARTIN - M. MACON - E. JACQUAND - J. BERTHET - D. VENET - A. DUPERRIER - D. FROMENTIN - L. VIOLA - F. JANET - J. SAINT PIERRE - I. VAURES - S. CLOUPET V. PEYROL - S. ROGNARD - F. CANARD - S. BAUDIN - P. NOBLET - C. VALET

ABSENTS :
M.A ROUX a donné pouvoir à F. JANET
S. GUEDON a donné pouvoir à P. LARRIEU
C. SEMINARA a donné pouvoir à V. PEYROL
D. SEBAL a donné pouvoir à M. MACON
J. LIENHARD a donné pouvoir à S. BAUDIN

Domaine
Finances
Pour : 27
Contre :
Abstention :

**OBJET : PROJET D'EXTENSION DU CENTRE SOCIAL COLIBRI – ETUDE DE FAISABILITE POUR LA
GEOOTHERMIE : DEMANDE DE SUBVENTION.**

Dans le cadre du projet d'extension et réhabilitation du Centre Social Colibri, le recours à la géothermie est envisagé.

A ce titre, la Commune a contracté avec GEOTHER afin que ce Bureau d'Etude puisse entamer une première étude de pré-faisabilité nécessaire afin de déterminer qu'elle solution serait la plus adaptée. Les conclusions de cette première étude, permettrait d'orienter la démarche vers une étude de faisabilité impliquant des travaux de reconnaissance et test.

A ce titre, dans le cadre du Contrat de Chaleur Renouvelable (CCR) qui **a pour objectif de fournir un accompagnement technique et financier aux porteurs de projets d'énergies renouvelables thermiques** porté par l'ADEME, l'intégralité de cette étude pourrait faire l'objet d'un financement ADEME à hauteur de 70%, via le Conseil Départemental de l'Ain.

Le montant total de l'étude est de 58 800 € HT décomposé comme suit :

Phase 1 : Caractérisation de la ressource géothermique – APS : 2 700€ HT

Phase 2 : travaux de reconnaissance : 52 300 € HT

Phase 3 : étude de faisabilité : 3 800 € HT

Ainsi , le plan de financement par phase s'établirait comme suit, entendu que la demande de subvention pour la phase 2 et 3 ne sera confirmée qu'à l'issue de la phase APS :

Phases	Montant HT	Financier	Taux	Montant
PHASE 1 APS	2 700	CD01 ADEME -CCR	70%	1890
PHASE 2 et 3	56 100	CD01 ADEME- CCR	70%	39270
TOTAL	58 800		TO- TAL	41160
Autofinancement Commune				17 640

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-Autorise M. le Maire à déposer auprès du Conseil Départemental de l'Ain, dans le cadre des crédits relatifs au Contrat de Chaleur Renouvelable (CCR) une demande de subvention pour :

- L'étude de préféabilité (Phase 1) pour un montant de 1 890 €, sur la base d'un montant subventionnable de 2 700 €.
- Les Travaux de reconnaissance et l'étude de faisabilité (Phase 2 et 3) pour un montant de 39 270 €, sur la base d'un montant subventionnable de 56 100 € HT.

Atteste que les études objet de la présente n'ont pas été engagées à la date où le dossier de demande de subvention a été déposé, soit le 10 décembre 2024.

Autorise M. le Maire à prendre toutes dispositions en la matière

Le 19 février 2025,
Le Maire,
Pierre LARRIEU



Pour extrait conforme